

SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE

RAPPORT

Comité syndical du 10 décembre 2025

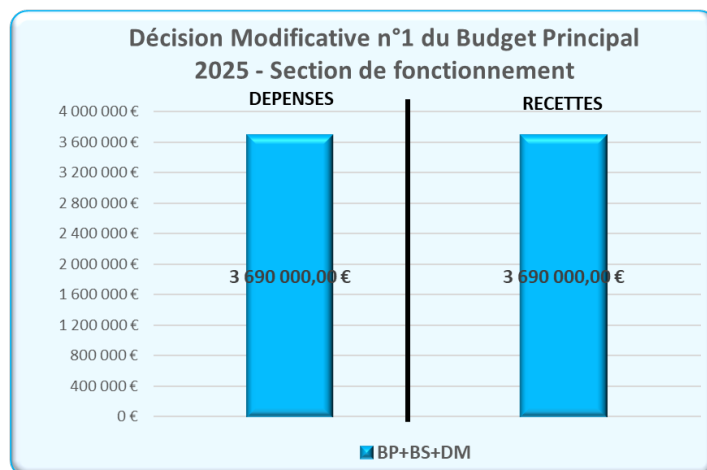
RAPPORT N° DCS2025-027

Objet : Décision modificative n°1 du Budget Principal 2025

Dans la continuité d'un travail conjoint avec les services de la Pairie Départementale sur l'inventaire du Budget Principal, il s'avère que certaines immobilisations n'ont pas été amorties correctement nécessitant le passage d'écritures complémentaires sur 2025 et que les crédits budgétaires votés après le budget supplémentaire ne permettent pas de prendre en charge ces compléments d'amortissement.

De fait, le rapport qui suit présente la Décision Modificative n°1 du budget principal 2025, ajoutant les crédits nécessaires en fonctionnement et investissement afin de permettre le passage de ces écritures.

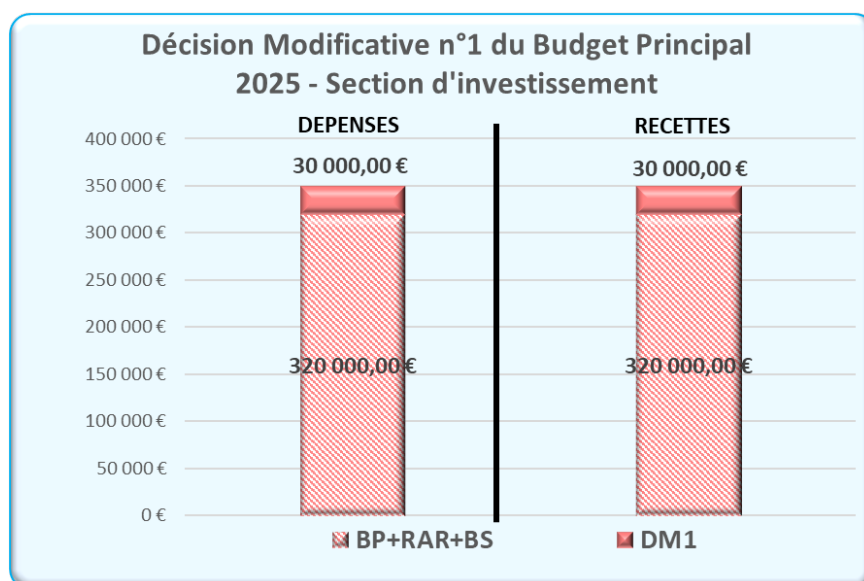
SECTION DE FONCTIONNEMENT



	BP+BS	Décision Modificative n°1	BP+BS+DM
Total dépenses de fonctionnement	3 690 000,00 €	0,00 €	3 690 000,00 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 767 801,31 €	-30 000,00 €	1 737 801,31 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 700 000,00 €	0,00 €	1 700 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	122 198,69 €	0,00 €	122 198,69 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFER	60 000,00 €	30 000,00 €	90 000,00 €
Total recettes de fonctionnement	3 690 000,00 €	0,00 €	3 690 000,00 €
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNE	1 547 801,31 €	0,00 €	1 547 801,31 €
013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAIN	660 000,00 €	0,00 €	660 000,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTI	1 482 198,69 €	0,00 €	1 482 198,69 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COUR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le montant global de la section de fonctionnement ne change pas, seule la répartition des crédits en dépenses de fonctionnement est modifiée. La Décision Modificative procède à la **réduction du chapitre 011** – charges à caractère général, pour **30 000 €**, et à l'**augmentation du chapitre 042** – Opérations d'ordre de transfert entre section pour le même montant de **30 000 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT



		BP+RAR+BS	Décision Modificative n°1	BP+RAR+BS+DM
Total dépenses d'investissement		320 000,00 €	30 000,00 €	350 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	295 000,00 €	30 000,00 €	325 000,00 €
Total recettes d'investissement		320 000,00 €	30 000,00 €	350 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFER	60 000,00 €	30 000,00 €	90 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESER	4 824,77 €	0,00 €	4 824,77 €
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMEI	255 175,23 €	0,00 €	255 175,23 €

La Décision Modificative augmente l'équilibre de la section d'investissement de 30 000 € pour un total de 350 000 €.

Ainsi, en recettes d'investissement, le **chapitre 040** – Opérations d'ordre de transfert entre section est **abondé de 30 000 €**.

De même, dans le respect de l'équilibre budgétaire, le chapitre 21-Immobilisations corporelles est **augmenté de 30 000 €**.

Considérant les éléments détaillés dans le rapport ci-dessus, il est proposé au Comité syndical d'approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2025, telle que présentée.